SODIUM NITRATE

141702.250G - 141702.1211

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010
Version 1 - Date de révision 19.10.2017
Date d'impression : 03.11.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit :	Sodium nitrate
Code Produit :	141702.250G - 141702.1211
Numéro CAS :	7631-99-4
Numéro REACH :	Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées :	Substances chimiques de laboratoire Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	**SORDALAB** 15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74 Adresse e-mail : chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.:	+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008
Matières solides comburantes (Catégorie 3), H272
Irritation oculaire (Catégorie 2), H319
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008
Pictogramme

Mention d'avertissement
Attention

Mention de danger
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence
P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)
Aucun(e)

2.3 Autres dangers
Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonyme :	Nitrate de soude Salpêtre du Chili
Formule :	$NaNO_3$
Poids moléculaire :	84.99 g/mol
N° CAS:	7631-99-4
N° CE:	231-554-3

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
Sodium nitrate		
N° CAS: 7631-99-4 N° CE: 231-554-3	Ox. Sol. 3; Eye Irrit. 2; H272, H319	≤ 100 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Conseils généraux
Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation
En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau
Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de sodium.

5.3 Conseils aux pompiers
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Balayer et enlever à la pelle. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections
Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Classe de stockage : Matières solides comburantes (oxydant)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166 Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau
Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps
Vêtements étanches, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire
Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: poudre cristalline Couleur: blanc
b) Odeur	Donnée non disponible
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	9 à 100 g/l à 20°C
e) Point de fusion/point de congélation	306°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	380°C - décomposé
g) Point d'éclair	Donnée non disponible
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
Supérieure:	Donnée non disponible
Inférieure:	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	Donnée non disponible
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	2,261 g/cm3 à 20°C

n) Hydrosolubilité	874 g/l - Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: -3,799 à 25 °C
p) Température d'autoinflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	400°C
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Comburant de catégorie 3.

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Masse volumique apparente	1300 kg/m3

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter
La fusion d'un mélange de métaux cyanurés, incluant du sulfocyanure de plomb, avec des hypochlorites, des perchlorates, des nitrates ou des nitrites entraîne une violente explosion. Additionner un composé solide à d'autres composés fondus est également très dangereux. Chaleur.

10.5 Matières incompatibles
Acides forts, Agents réducteurs forts, Poudres métalliques, Matières organiques, Métaux alcalins, Métaux alcalino-terreux, Cyanures, Thiocyanates.

10.6 Produits de décomposition dangereux
En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
DL50 Oral(e) - Rat - 3430 mg/kg
DL50 Dermale - Rat - >5000 mg/kg
DL50 Intraveineux - Souris - 175 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Peau - Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404)
Remarques: Références croisées

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Yeux - Lapin
Résultat: Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Test in vivo - Souris
Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (OCDE ligne directrice 429)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Humain
Cellule HeLa
Synthèse de l'ADN non-inventoriée

Souris
Test du micronucléus

Souris
Analyse cytogénétique

Cancérogénicité
Cancérogénicité - Rat - Oral(e)
Tumorigénique: Tumorigénique équivoque selon les critères du RTECS
Foie: Tumeurs

Cancérogénicité - Rat - Oral(e)
Tumorigénique: Tumorigénique équivoque selon les critères du RTECS
Peau et Phanères: Autres: Tumeurs
Conséquences tumorigènes: Tumeurs testiculaires

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction
Toxicité pour la reproduction - Souris - mâle - Oral(e)
Conséquences sur la paternité: Spermatogénèse (comme notamment l'appareil génétique, la morphologie du sperme, la mobilité et le nombre)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Donnée non disponible

Danger par aspiration
Donnée non disponible

Information supplémentaire
RTECS: WC5600000
L'absorption dans le corps entraîne la formation de la méthémoglobine qui en concentration insuffisante provoque une cyanose. Elle peut apparaître après 2 à 4 heures, voire plus.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité pour les poissons
Essai en statique CL50 - Gambusia affinis (Guppy sauvage) - 6650 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 6000 mg/l - 24 h

12.2 Persistance et dégradabilité
Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol
Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes
Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit
Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés
Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1498	IMDG: 1498	IATA: 1498

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR/RID: NITRATE DE SODIUM
IMDG: SODIUM NITRATE
IATA: Sodium nitrate

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 5.1	IMDG: 5.1	IATA: 5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III	IMDG: III	IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non	IMDG Marine pollutant: no	IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique
Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.
Eye Irrit. Irritation oculaire
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Ox. Sol. Matières solides comburantes

Information supplémentaire
Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.